

Plan de zonage

Echelle : 1/2000

PLU Approuvé par
le Conseil Municipal
en date du :

Le Maire

A. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Unité de zone
- UA Désignation de zone
- UAo Désignation de secteur de zone
- ▨ Périmètre de protection du coplage d'eau potable
- Ligne d'imposition imposée
- Margé de recul

B. EMPLACEMENTS RESERVES

- ▨ Emplacement réservé
- 13 Numéro de recatégorie
- Ⓢ Emprise

C. RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Condition d'hydrauliques
- Margé de recul de 140 mètres imposé pour la construction et l'extension d'immeubles de grande hauteur et à la même catégorie
- Margé de recul de 100 mètres imposé pour la construction de bâtiments de grande hauteur
- Secteur de planification à réaliser

